

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 27 MARS 2024**

Membres en exercice : 33  
Membres présents : 22  
Procurations : 10  
VOTES : 32  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

N° 2024/3/2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le quatorze mars deux mille vingt-quatre.

**Présents**

Mesdames et Messieurs AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine.

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PHILIP Michel, ROUX Lionel, VANDENABEELE Magali.

**Procurations**

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme BAILLE Jacqueline  
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth  
Mme DURIF Marlène donne procuration à M. CARRET Bruno  
M. EYRAUD Joël donne procuration à M. NICOLAS Laurent  
M. LESBROS Pascal donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine  
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme SAUNIER Clémence  
M. PHILIP Michel donne procuration à Mme KUENTZ Adèle  
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain  
Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à M. SARRAZIN Joël

Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation compte administratif du budget Eau potable 2023**

Le président quitte la séance,  
Le conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte administratif 2023 du budget Eau potable,  
Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,  
Après en avoir délibéré,  
Prend acte des résultats de l'exercice 2023 qui ressortent ainsi qu'il suit :

**En section d'exploitation**

Recettes d'exploitation 2023	177 805.61 €
Dépenses d'exploitation 2023	173 460.72 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>4 344.89 €</b>
Résultat antérieur reporté	48 963.46 €
<b>Soit un résultat de clôture 2023</b>	<b>53 308.35 €</b>

**En section d'investissement**

Recettes d'investissement 2023	302 338.41 €
Dépenses d'investissement 2023	224 330.50 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>78 007.91 €</b>
Résultat antérieur reporté	163 734,11 €
<b>Soit un résultat de clôture 2023 avant RAR</b>	<b>78 007.91 €</b>
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	241 742,02 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget eau potable au titre de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 02 avril 2024  
Et de la publication, le 03 avril 2024

Le vice-président,

Monsieur Francis CESTER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

